



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation :** 15 mars 2024

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Nathalie DETRUCHE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Guy LANCON, Jacques ROBIN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE.

### **Procurations**

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON  
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN  
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marc LHERMET

### **Nombre de conseillers :** 27

En exercice	:	27	Pour	:	26
Présents	:	23	Contre	:	/
Votants	:	26	Abstention	:	/

### **3.5. CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE COMMUNALE**

**Madame le Maire,**

*RAPPELLE* que la commune est propriétaire de diverses parcelles acquises au titre des alignements ou voiries et espaces verts et il convient de régulariser le statut de ces parcelles D 1574 et D 1573 en les incorporant dans le domaine public communal.

*PROPOSE* le classement de ces parcelles dans le domaine public de la voirie communale, ces parcelles étant situées dans l'emprise de la voie communale chemin des Prés Communaux.

**Vu** l'article L 141-3 du code de la voirie routière stipulant que le classement dans le domaine public peut être prononcé par le Conseil municipal, sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le classement des parcelles D 1574 et 1573 dans le domaine public de la voirie communale.

**DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

**PRECISE** que cette délibération sera transmise :

- au service du cadastre pour mise à jour du plan cadastral par la suppression de ces numéros de parcelles.
- au service de la publicité foncière pour mise à jour du fichier immobilier.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

23 MARS 2024

23 MARS 2024

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 22 mars 2024

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Jean-Marc LHERMET